

INFORMATIONS CLES POUR L'INVESTISSEUR

Ce document fournit des informations essentielles aux investisseurs de ce FIA. Il ne s'agit pas d'un document promotionnel. Les informations qu'il contient vous sont fournies conformément à une obligation légale, afin de vous aider à comprendre en quoi consiste un investissement dans ce fonds et quels risques y sont associés. Il vous est conseillé de le lire pour décider en connaissance de cause d'investir ou non.

FEDERAL ACTIONS AGILES

PART P - ISIN : FR0000447906

FIA soumis au droit français

Fonds géré par FEDERAL FINANCE GESTION - Groupe CREDIT MUTUEL ARKEA

Objectifs et politique d'investissement

Federal Actions Agiles est un fonds d'investissement alternatif (FIA), éligible au Plan d'Epargne en Actions.

Indicateur de référence : 100% de l'EuroStoxx 50[®] NR (dividendes nets réinvestis)

Le FCP est un fonds à gestion active dont la performance n'est pas liée à celle de l'indicateur de référence mais qui l'utilise comme élément d'appréciation a posteriori de sa gestion.

Son objectif est de rechercher une performance corrélée aux marchés actions européens, sur un horizon de placement recommandé de 5 ans, en visant une réduction du risque grâce à une stratégie optionnelle systématique.

Le FIA Federal Actions Agiles est un fonds nourricier de l'OPCVM Federal Optimal Plus ESG – Part R.

A ce titre, il est investi en totalité et en permanence en parts dudit OPCVM maître et à titre accessoire de liquidités détenus dans la stricte limite des besoins liés à la gestion des flux financiers.

La performance du fonds sera différente de celle du fonds maître compte tenu de la stratégie optionnelle développée par le gérant d'une part et en raison de ses frais de gestion propres d'autre part.

La stratégie d'investissement du fonds Maître repose sur une stratégie de gestion opportuniste, sans aucun biais prédéfini, dont l'approche est fondée sur une forte conviction et sur l'identification de tendances ou de visions thématiques.

L'équipe ISR tient à jour un référentiel classant les émetteurs en fonction de leurs performances extra-financières.

Ce processus est susceptible de conduire à l'exclusion de certaines valeurs. La gestion applique ce filtre ESG en amont de l'analyse financière.

En effet, l'application du filtre amène à ne pas retenir les émetteurs qui ont les moins bonnes performances extra financières. Les portefeuilles ainsi constitués ne peuvent investir dans les émetteurs exclus. En cas de dégradation de la notation d'un titre, la décision de céder le titre sera étudiée par la gestion et l'équipe d'analyse ISR au regard de l'intérêt des porteurs.

Le processus d'investissement repose sur une analyse quantitative (scoring) et qualitative des titres de l'univers d'investissement. Les valeurs sont principalement choisies en fonction de leurs caractéristiques intrinsèques et relatives, de l'appréciation de l'équipe de gestion quant aux perspectives de croissance long terme du cours de bourse de l'entreprise ainsi que du contexte économique et des marchés financiers. *Le portefeuille du fonds Maître est investi majoritairement dans des actions des Pays émis par des sociétés de la zone Euro (80 % minimum de l'actif net).*

L'ajustement, à la hausse comme à la baisse, du niveau d'exposition aux actions est réalisé en permanence par le gérant, en fonction de ses anticipations (possibilité d'utiliser des instruments de gestion des risques financiers appelés « instruments financiers à terme ») dans une fourchette comprise entre 90 et 110 % de l'actif.

Afin d'atteindre l'objectif de gestion ou gérer la trésorerie, le gérant peut également investir jusqu'à 10 % de l'actif net en parts ou actions d'OPCVM et/ou de FIA de droit français, ou OPCVM et/ou de FIA européens, de toutes classifications.

Le fonds pourra également conclure des contrats financiers mentionnés à l'article L.214-24-55 du Code Monétaire et Financier, dans le cadre de la mise en œuvre de la stratégie optionnelle pour couvrir en partie l'exposition du fonds aux marchés actions. L'exposition du fonds aux marchés actions pourra être comprise entre 40% et 100%.

La stratégie systématique sur options implémentée par le FIA combine 2 sous-stratégies, de protection de l'exposition actions contre les tendances baissières des marchés et de financement partiel de la protection obtenue :

- la première stratégie optionnelle consiste en l'achat d'option de vente (put) sur l'indice de référence Eurostoxx 50. Cette stratégie est particulièrement adaptée à des marchés fortement baissiers et vise à contenir partiellement les baisses des marchés actions auxquels le FIA est exposé, au travers de l'investissement dans l'OPCVM maître et à limiter en partie ainsi la volatilité ;
- la deuxième stratégie, consiste à la vente d'option d'achat (call) sur l'indice de référence Eurostoxx 50. Elle est particulièrement adaptée à des marchés stables ou avec des tendances peu marquées, contribue au financement de la première stratégie et à la limitation de la volatilité globale du FIA, en entraînant toutefois une diminution de l'exposition du FIA dans le cas d'une hausse rapide des marchés actions.

Ces stratégies de couverture et de financement sont ajustées dynamiquement en cours de vie du FIA selon un algorithme propriétaire interne à la société de gestion.

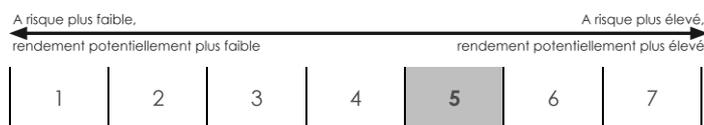
Le gérant pourra également utiliser les instruments dérivés afin de couvrir le risque de change résiduel auquel le fonds maître est exposé.

Durée minimale de placement recommandée : 5 ans.

Affectation des Résultats : Fonds de capitalisation et/ou distribution des revenus.

Modalités de souscriptions/rachats : Les demandes de souscription ou de rachat de parts sont reçues tous les jours au plus tard à 12h30 et exécutées quotidiennement.

Profil de risque et de rendement



L'exposition actions et la stratégie d'investissement optionnelle expliquent le classement du fonds dans cette catégorie.

L'indicateur synthétique de risque est calculé sur la base du backtesting de la stratégie de gestion du fonds sur la durée de placement recommandée (5 ans).

Les données historiques utilisées pour le calcul de l'indicateur de risque numérique pourraient ne pas constituer une indication fiable du profil de risque futur du fonds. *La catégorie de risque associée à ce fonds n'est pas garantie d'évoluer dans le temps. La catégorie la plus faible ne signifie pas « sans risque ».*

Les risques suivants non pris en compte dans l'indicateur peuvent avoir un impact à la baisse sur la valeur liquidative du FIA, via le fonds maître.:

- Risque de contrepartie : risque de défaillance d'un émetteur ou d'un cocontractant.
- Risque lié à l'utilisation des produits dérivés : un risque de baisse de la valeur liquidative du fonds plus significative et rapide que celle des marchés actions sur lesquels le fonds est investi.

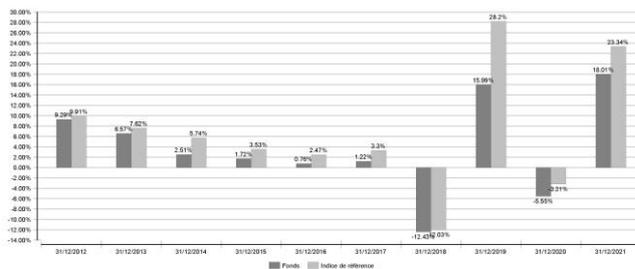
Frais

Les frais et commissions acquittés servent à couvrir les coûts d'exploitation du fonds y compris les coûts de commercialisation et de distribution des parts, ces frais réduisent la croissance potentielle des investissements.

Frais ponctuels prélevés avant ou après investissement	
Frais d'entrée	3 % maximum
Frais de sortie	Néant
<i>Le pourcentage indiqué est le maximum pouvant être prélevé sur votre capital avant que celui-ci ne soit investi et/ou avant que le revenu de votre investissement ne vous soit distribué. Dans certains cas, les frais payés peuvent être inférieurs. L'investisseur peut obtenir de son conseil ou distributeur le montant effectif des frais d'entrée et de sortie.</i>	
Frais prélevés par le fonds sur une année	
Frais courants	1,59 %
<i>Ce pourcentage se fonde sur les frais de l'exercice précédent, clos en septembre et peut varier d'un exercice à l'autre. Les frais courants ne comprennent pas : les commissions de surperformance et les frais d'intermédiation excepté dans le cas de frais d'entrée et/ou de sortie payés par le fonds lorsqu'il achète ou vend des parts d'un autre véhicule de gestion collective.</i>	
Frais prélevés par le fonds dans certaines circonstances	
Commission de performance	Néant

Pour plus d'information sur les frais, veuillez-vous référer à la page 6 du prospectus de ce fonds, disponible sur le site internet www.federal-finance-gestion.fr

Performances passées de Federal Actions Agiles – Parts P



Les performances affichées jusqu'au 31/12/2016 ont été réalisées dans des circonstances qui ne sont plus d'actualité.

Les performances passées ne préjugent pas des performances futures. Elles ne sont pas constantes dans le temps. Les performances passées ci-dessus incluent les frais courants mais ne prennent pas en compte l'impact pour l'investisseur d'éventuelles commissions de souscription et de rachat. La devise du portefeuille est l'Euro.

Date de création du fonds : 22/06/1994.

Modification de l'objectif de gestion et de la stratégie d'investissement à compter du : 15/09/2017

Indicateur de référence à compter du 15/09/2017 : EuroStoxx 50 @ NR

Informations pratiques

Dépositaire : CACEIS Bank.

Lieu et modalités d'obtention d'information sur le fonds : le prospectus du fonds et les derniers documents annuels et périodiques sont adressés gratuitement dans un délai d'une semaine sur simple demande écrite de l'investisseur auprès de Federal Finance Gestion – 1, allée Louis Lichou - 29480 Le Relecq-Kerhuon. Ces documents sont également disponibles sur le site www.federal-finance-gestion.fr ou en contactant le Service Relations Clientèle au n° 09 69 32 88 32 (appel non surtaxé).

Lieu et modalités d'obtention d'information sur le fonds maître : le prospectus du fonds maître et les derniers documents annuels et périodiques sont disponibles sur simple demande auprès de Federal Finance Gestion – 1, allée Louis Lichou - 29480 Le Relecq-Kerhuon. Ces documents sont également disponibles sur le site www.federal-finance-gestion.fr ou en contactant le Service Relations Clientèle au n° 09 69 32 88 32 (appel non surtaxé).

Lieu et modalités d'obtention de la valeur liquidative : la valeur liquidative du fonds est publiée sur le site www.federal-finance-gestion.fr ou disponible sur simple demande auprès de la société de gestion.

Fiscalité : selon les dispositions fiscales applicables à la situation particulière de l'investisseur, de sa résidence fiscale et/ou de la juridiction d'investissement du fonds, les plus-values latentes ou réalisées ainsi que les revenus éventuels liés à la détention de parts du fonds peuvent être soumis à taxation. Si l'investisseur a un doute sur sa situation fiscale, il doit s'adresser à un conseiller ou un professionnel. Certains revenus distribués par le fonds à des non-résidents en France sont susceptibles de supporter dans cet Etat une retenue à la source.

Les détails de la politique de rémunération actualisée sont disponibles sur le site internet www.federal-finance-gestion.fr ainsi que sous format papier sur simple demande auprès de la société de gestion.

La responsabilité de Federal Finance Gestion ne peut être engagée que sur la base de déclarations contenues dans le présent document qui seraient trompeuses, inexactes ou non cohérentes avec les parties correspondantes du prospectus du fonds.

Ce fonds est agréé par la France et réglementé par l'Autorité des Marchés Financiers (AMF).

Les informations clés pour l'investisseur ici fournies sont exactes et à jour au 01/02/2022.